



Le bulletin

Association pour la Restauration et la sauvegarde
du Patrimoine du pays d'Aix
8, rue de Littera 13100 Aix-en-Provence
Tel-Fax 04 42 96 91 50 Courriel aix-arpa@wanadoo.fr

Nouvelle jeunesse pour la « Vierge à l'olivier »

Edito

Comme sur une île perdue au milieu d'un océan d'indifférence, les membres et sympathisants de l'ARPA et autres associations préoccupées par la sauvegarde de notre patrimoine commun poursuivent leurs actions dans un pays - la France - qui avait pourtant inventé le Service des Monuments Historiques dès le XIX^e siècle...

Aujourd'hui, c'est bien du côté des pouvoirs publics que viennent les risques les plus graves pour le patrimoine architectural : en cette année 2009, différents décrets ont rendu marginal le rôle des architectes des bâtiments de France dans les zones de protection (ZPPAUP), ouvert la possibilité de travailler sur les monuments historiques à tous les architectes présentant des «références suffisantes» (leur formation n'est plus nécessairement décisive), limité les avantages fiscaux destinés à favoriser la restauration des monuments privés dans le cadre des règles imposées par le ministère de la Culture...

Progressivement, l'idée que nous soyons une république soucieuse de préserver les témoins architecturaux de sa mémoire s'étiolé au profit d'une logique de rentabilité et d'économies, et il n'y aura bientôt plus que la société civile pour s'ériger contre l'abandon de tel édifice, ou sa réhabilitation façon «Dysneyland» (cf. par exemple l'Hôtel Lambert sur les quais de Seine à Paris).

Courage et persévérance, deux axes qu'avec d'autres, l'ARPA se donne plus que jamais pour les temps à venir.

Pascal DUVERGER



Oratoire situé au-dessus de l'entrée de l'ancienne Chapelle des Récollets- XVII^e siècle (Scanner A.R.C.A.D.), cours des Arts et Métiers.

Il y a plus de 10 ans, une équipe de l'ARPA avait restauré la niche de l'oratoire, réparé la statue et procédé à sa mise en couleur.

La technique que nous avons employée n'était pas la bonne et les couleurs se sont très vite estompées jusqu'à disparaître.

Cette « Vierge à l'olivier », très admirée au cours des journées du Patrimoine sur les « Perspectives aixoises » nous a interpellés. L'ARPA a décidé de faire une nouvelle restauration plus adaptée.

L'index cassé de la main gauche de l'Enfant Jésus a été réparé par notre ami J-P Egalon, sculpteur, qui a été chargé de la dépose et de la repose de cette statue de plus de 100 kg... La restauration a été longue, difficile et minutieuse.



J'ai été aidée dans cette tâche par J. Wirtz, membre de l'ARPA, excellente coloriste et peintre à ses heures. La Mère Supérieure, Mère Marie-Odile, nous a ouvert les portes de St Thomas de Villeneuve (siège de sa Communauté) pour héberger nos travaux.

La Vierge a été posée le samedi 11 juillet après-midi, en présence de Mère Marie-Odile, quelques religieuses et de nombreuses personnes. Un prêtre a béni la statue.

Simone Cauvin

ATLANTES, CARIATIDES et HERMES



Statue d'Atlas

Le style baroque, primordial à Aix, a repris un usage de l'antiquité grecque classique : soutenir les entablements (balcons par exemple) par des sculptures. Ce sont les atlantes et les cariatides.

Un *atlante* est une figure masculine, appelée ainsi pour rappeler le géant ATLAS qui portait le ciel sur son dos.

Une *cariatide* est une figure féminine, gardienne du temple d'ARTEMIS à CARYA (ville de l'ancienne LACONIE).

On peut penser que l'origine de la disposition baroque (XVII^e et XVIII^e siècle) de ces sculptures découle de la décoration des figures de proue des navires.



Cariatide de l'Erechthéion (Acropole)

Le sculpteur Pierre PUGET en faisait son métier. Il est l'auteur du très connu portail de l'Hôtel de Ville de TOULON.

Plusieurs portails aixois sont dignes d'intérêt et chacun a sa personnalité.



Portail de l'Hôtel de Ville de Toulon

Le pavillon VENDÔME (2 entrées, rue Celony et rue Van Loo), offre un remarquable portail exécuté par Jean-Claude RAMBOT.

On peut remarquer la finesse de la sculpture des Atlantes.

C'est un classique.



Portail du Pavillon Vendôme

Deux autres portails sont un peu plus originaux. Au 7, rue Maréchal FOCH, l'Hôtel d'ARBAUD, il fait tourner les dos à la rue de l'un des Atlantes. (On peut voir distinctement les tiges d'acier destinées à éloigner les pigeons.)

Au 2 place des Prêcheurs, l'Hôtel d'AGUT associe une cariatide et un atlante.

Tout aussi classique, le portail de l'Hôtel MAUREL DE PONTEVES, 38, cours Mirabeau. Les Atlantes, dus à Jacques FOSSE, sont d'une facture un peu moins travaillée que celle du Pavillon Vendôme. Il est souhaitable qu'une restauration soit rapidement entreprise.



Portail de l'Hôtel Maurel de Pontevès

(On ne peut que se féliciter des travaux en cours, qui viennent d'occasionner la dépose de la véranda de la brasserie *La Madeleine*, permettant ainsi la restitution de la façade).

Ces deux portails sont également l'œuvre de Jean-Claude RAMBOT.

ATLANTES, CARIATIDES et HERMES



Portail de l'Hôtel d'Arbaud



Portail de l'Hôtel d'Agut

Un autre portail est plus curieux, l'Hôtel d'ALBERTAS (place d'Albertas). Le balcon de la partie à carrosses est soutenu par de jeunes tritons, œuvre de Laurent VALLON. On est loin de la robustesse des Atlantes précédents. Là encore une restauration s'impose...



Portail de l'Hôtel d'Albertas



Portail de l'Hôtel de Gassier

Pratiquement à la même époque, certains portails sont ornés d'HERMES. Les HERMES sont des bustes coupés par des plans aux épaules et à la poitrine. Deux exemples sont donnés, au 10 de la rue Mignet, l'Hôtel de GASSIER et à l'entrée de l'Hôtel d'ALBERTAS.

A l'intérieur des Hôtels existent des figures identiques comme soutien d'escalier, par exemple à l'Hôtel de CAUMONT (Conservatoire de musique).



Ces figures humaines du Patrimoine font la fierté des Aixois, mais ne pas oublier que, comme les vivants, elles vieillissent et leur sauvegarde est vitale.

André Gautier

Les activités de l'ARPA, la vie de l'association.

avril à septembre

- **Continuation de la préparation de la participation aux Journées du Patrimoine des 18,19 et 20 septembre 2009 :**
 - Pascal Duverger présentera une conférence intitulée « *Une Couronne et 4 Couvents* », samedi 19 /09 à 17h30 et dimanche 20/09 à 14h30 à l'Hôtel Maynier d'Oppède, 23 rue Gaston Saporta.
 - Simone Cauvin et André Bailly conduiront, le samedi et le dimanche (sur inscription au 04 42 96 91 50) une visite de la ville sur le thème « *À la recherche des traces architecturales de la fin du XV^e siècle dans la ville du Bon Roi René* ».
Départ devant le stand de l'ARPA, après les conférences de Pascal Duverger.
 - L'ARPA tiendra ce stand sur la place de l'Archevêché et compte sur le soutien de ses membres.
- **Organisation de conférences :**
 - Tenue d'une conférence le 15 avril à la Salle des Mariages de la mairie d'Aix sur les Ferronneries et le 17 avril à la Maison Sainte-Victoire de Saint-Antonin en marge de l'exposition sur les Marbres du Roy.
 - Remise en place, après coloration, de l'oratoire de Saint-Thomas de Villeneuve (voir première page).
 - Poursuite de la mobilisation de l'ARPA sur l'affaire de la restauration insatisfaisante de la Vierge de l'hôtel de Valbelle (Sous-Préfecture), volée le 30 janvier.
 - Succès de la sortie annuelle qui a eu lieu le 13 juin avec la participation de ?? personnes.
 - Contribution à la restauration de la très belle Vierge de la cour carrée de la clinique Saint-Thomas de Villeneuve. Fin de la restauration et remise en place prévue au début de l'automne.
- **Poursuite de diverses actions :**
 - Participation de l'ARPA aux réunions d'avancement de l'élaboration du Plan de Sauvegarde et de l'élaboration du PLU.
 - Conception du site informatique de l'association.
 - Soutien aux actions de défense de la Tour d'Aygos.
 - Poursuite de nos contacts à la Mairie sur le sujet des divers câbles qui défigurent les façades. Des actions ponctuelles sont envisagées.
 - Suivi du projet de restauration par la Ville de l'Hôtel Maurel de Pontevès.

Sombre décret pour le devenir des monuments historiques...

JOURNAL OFFICIEL DE LA RÉPUBLIQUE FRANÇAISE - 23 juin 2009

Décret no 2009-749 du 22 juin 2009 relatif à la maîtrise d'oeuvre sur les immeubles classés au titre des monuments historiques

[...]

Art. 4. – *La maîtrise d'oeuvre des travaux de restauration sur les **immeubles classés n'appartenant pas à l'Etat** est assurée soit par un architecte en chef des monuments historiques, soit par un architecte ressortissant d'un Etat membre de la Communauté européenne ou d'un autre Etat partie à l'accord sur l'Espace économique européen, établi dans l'un de ces Etats et présentant les conditions requises pour se présenter aux épreuves du concours institué par le 2o du I de l'article 2 du décret du 28 septembre 2007 susvisé ainsi que celles requises pour être inscrit à un tableau régional de l'ordre des architectes en vertu des dispositions de l'article 10 de la loi du 3 janvier 1977 susvisée. Pour chaque opération, le propriétaire ou l'affectataire précise expressément les compétences requises du maître d'oeuvre. Il communique au préfet de région les justifications de nature à établir que la formation et l'expérience professionnelle du maître d'oeuvre choisi attestent des connaissances historiques, architecturales et techniques nécessaires à la conception et la conduite des travaux sur l'immeuble faisant l'objet de l'opération de restauration.*

[...]

Lorsque l'architecte ne dispose pas de toutes les compétences nécessaires pour l'exercice de sa mission de maîtrise d'oeuvre, il peut faire appel à des spécialistes soit en sous-traitance, soit en constituant un groupement dont il est le mandataire.

Les conditions requises pour s'inscrire au tableau régional de l'ordre des architectes, comme celles concernant les épreuves du concours mentionné dans l'extrait ci-dessus (il s'agit du concours permettant de devenir architecte en chef des monuments historiques), sont loin d'équivaloir à celles qui permettent d'obtenir les diplômes jusque là nécessaires pour intervenir sur un monument classé.

De plus, donner la possibilité à un architecte insuffisamment qualifié de travailler sur un immeuble classé en ayant recours à la sous-traitance ou en étant le mandataire d'un groupement lui confère le pouvoir de préférer suivre les consignes de son client privé plutôt

que de privilégier en priorité les conditions de conservation du monument.

Au lieu de favoriser la multiplication des professionnels réellement qualifiés pour intervenir sur le terrain, le Premier ministre fait reposer la conservation du patrimoine sensible sur le seul préfet de région (qui est ici représenté par le conservateur régional des monuments historiques), ainsi transformé en «super-surveillant» omniprésent. Mais rien n'est précisé sur les moyens matériels qui lui seront donnés pour une tâche aussi vaste et décisive...